

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)**SORB® XT****Allegro Capital, Logistics, Services & More GmbH****41199 Mönchengladbach**

Date d'émission 04.01.2022, Révision 20.12.2021

Version 03. Remplace la version: 02

Page 1 / 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****SORB® XT**

IUPAC	Sédiments organiques
EINECS/ELINCS	310-127-6
CAS	12001-26-2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Agent de liaison de l'huile

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Allegro Capital, Logistics, Services & More GmbH Klosterhofweg 64 41199 Mönchengladbach / ALLEMAGNE Téléphone +49(0)2166 1268 160 Site internet www.sorb-global.de E-mail service@sorb-global.de
----------------	---

Secteur informatif

Informations techniques	info@sorb-global.de
Fiche de Données de Sécurité	sdb@chemiebuero.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif	ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
--------------------	---------------------------------------

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Pas de classification.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas soumis à étiquetage selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger	Aucun
Mention d'avertissement	Aucun
Mentions de danger	Aucun
Conseils de prudence	Aucun

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques	Le produit n'est pas explosible à l'état de livraison, mais le risque d'explosion des poussières survient en cas d'enrichissement de l'atmosphère en poussières fines.
Dangers pour l'environnement	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)

SORB® XT

Allegro Capital, Logistics, Services & More GmbH

41199 Mönchengladbach

Date d'émission 04.01.2022, Révision 20.12.2021

Version 03. Remplace la version: 02

Page 2 / 8

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Le produit est une substance.

Conc. [%]	Substance
100	Sédiments organiques
	CAS: 12001-26-2, EINECS/ELINCS: 310-127-6

Commentaire relatif aux composants La substance est dispensée de l'obligation d'enregistrement en vertu de la directive 1907/2006/CE (REACH), article 2 (7b) et annexe V (7).
Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).

3.2 Mélanges

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone
Agent d'extinction non approprié	jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation des poussières.
Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Éviter la formation de poussières.
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.
Les poussières peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Le produit est combustible.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Stocker au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

non applicable

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux

lunettes de protection (EN 166:2001)

Protection des mains

En cas d'immersion:
0,4 mm; Caoutchouc butyle, >60 min (EN 374-1/-2/-3).
Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle

vêtement de protection léger

Divers

Éviter le contact avec les yeux.

Protection respiratoire

Protection respiratoire dans le cas de la formation la poussière.
Masque demi-visage - filtre de particules. (DIN EN 149)

Risques thermiques

Aucun

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Voir les SECTION 6+7.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)**SORB[®] XT****Allegro Capital, Logistics, Services & More GmbH****41199 Mönchengladbach**

Date d'émission 04.01.2022, Révision 20.12.2021

Version 03. Remplace la version: 02

Page 4 / 8

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Poudre
Couleur	brun clair
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition [°C]	Non déterminé
Point d'éclair [°C]	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non déterminé
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm ³]	< 1
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m ³]	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Non déterminé
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non applicable
Vitesse d'évaporation	Non applicable
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	265-289
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	Non déterminé

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stable jusqu'au point de décomposition.

L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)**SORB[®] XT****Allegro Capital, Logistics, Services & More GmbH****41199 Mönchengladbach**

Date d'émission 04.01.2022, Révision 20.12.2021

Version 03. Remplace la version: 02

Page 5 / 8

10.5 Matières incompatibles

non applicable

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë****Toxicité dermale aiguë****Toxicité aiguë par inhalation****Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration**Remarques générales**

Aucun

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations

Aucun

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****12.2 Persistance et dégradabilité****Comportement dans les compartiments de l'environnement**

Pas d'information disponible.

Comportement dans les stations d'épuration

Pas d'information disponible.

Biodégradabilité

Le produit est biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)

SORB® XT

Allegro Capital, Logistics, Services & More GmbH

41199 Mönchengladbach

Date d'émission 04.01.2022, Révision 20.12.2021

Version 03. Remplace la version: 02

Page 6 / 8

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

020199

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102
150101

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)

SORB® XT

Allegro Capital, Logistics, Services & More GmbH

41199 Mönchengladbach

Date d'émission 04.01.2022, Révision 20.12.2021

Version 03. Remplace la version: 02

Page 7 / 8

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2022)

RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- Observer les restrictions d'emploi Non

- VOC (2010/75/CE) Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Fiche de Données de Sécurité 1907/2006/CE - REACH (FR)

SORB® XT

Allegro Capital, Logistics, Services & More GmbH

41199 Mönchengladbach

Date d'émission 04.01.2022, Révision 20.12.2021

Version 03. Remplace la version: 02

Page 8 / 8

SECTION 16: Autres informations

16.1 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.2 Autres informations

Méthode de classification

Positions modifiées

SECTION 7 ajouté: Le produit est combustible.

SECTION 8 ajouté: Masque demi-visage - filtre de particules. (DIN EN 149)

SECTION 10 ajouté: L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.

SECTION 11 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.



Copyright: Chemiebüro®

